



16.03 Section technique (ST)

10.09.2019 / CC

1. Introduction

Le présent cahier des charges règle les tâches et compétences de la section technique (ST) au sein de l'organisation de **Swiss Wrestling**. En principe, les règlements et dispositions de **Swiss Wrestling** font foi, pour autant que rien d'autre ne soit stipulé ci-dessous.

Pour simplifier le texte, celui-ci est écrit au masculin.

2. Hiérarchie

La section technique dépend du comité central (CC) de **Swiss Wrestling**

3. Direction

La ST est dirigé par le directeur technique (DT). Le DT est membre du comité central.

4. Membres de la section technique

La ST se compose des membres suivants :

- du directeur technique (DT)
- du chef de relève (CR)
- du chef du sport d'élite (CS)
- des chefs techniques des régions FSRLA, ZRV et ORV
- tous les entraîneurs nationaux (EN)
- tous les entraîneurs des bases (STPT)

5. Groupes de travail (GT)

La ST est répartie dans les groupes de travail suivants :

- planification
- sélections
- règlements
- relève

Selon les besoins, on organisera au sein de la ST des réunions allant au-delà des thèmes intersectoriels !

6. GT planification

Sont membres du GT :

- le directeur technique (DT)
- le chef de relève (CR)
- le chef du sport d'élite (CS)
- tous les entraîneurs nationaux (EN)

Le *GT planification* a comme tâches :

- Etablir le programme annuel avec les championnats suisses (CS), les compétitions nationales et internationales, les championnats internationaux et la ligue nationale.
- Etablir les plannings des entraîneurs, coachs et fonctionnaires pour les championnats et tournois nationaux et internationaux ainsi que pour les camps d'entraînement en Suisse et à l'étranger.

La planification annuelle est à soumettre au CC pour ratification.

7. GT sélections

Sont membres du GT :

- le directeur technique (DT) pour le secteur actif
- le chef du sport d'élite (CS) pour le domaine du sport d'élite
- le chef relève (CR) pour le secteur relèves
- les entraîneurs nationaux (EN)

Les entraîneurs nationaux ne sont membres du GT qu'à condition que celui-ci concerne leur champ d'action ! Ils doivent présenter leurs propositions fondées assez tôt et par écrit au directeur du secteur y relatif (DT, CS ou CR).

Le *GT sélections* assume les tâches et compétences suivantes :

- sélection des lutteurs et coachs pour les différents tournois internationaux
- sélection des lutteurs et coachs pour les championnats d'Europe et du Monde
- admissions et mutations de tous les cadres nationaux ainsi que du cadre de projet « planning Olympia (PO) »

Les sélections pour les championnats d'Europe et du Monde dans toutes les catégories d'âge et de style sont à soumettre au CC pour ratification.

8. GT règlements

Sont membres du GT :

- le directeur technique (DT)
- le secrétaire générale (SG)
- les chefs technique des régions FSRLA, ZRV et ORV
- les entraîneurs nationaux (EN) actifs

Le *GT règlements* assume les tâches et compétences suivantes :

- Etablir et modifier les règlements, critères de sélection et dispositions qui touchent le domaine technique.
- Etablir les descriptions de fonction pour les membres de la ST.
- Surveiller tout le domaine des compétitions au sein de la fédération en ce qui concerne le bon déroulement réglementaire.

Les décisions du *GT règlements* doivent être soumises au CC pour ratification.

9. GT relève

Sont membres du GT :

- le directeur technique (DT)
- le chef de la relève
- les entraîneurs nationaux (EN) juniors et cadets
- tous les entraîneurs des bases (STPT)

Le *GT relève* a les tâches suivantes :

- réaliser le concept promotion de la relève de **Swiss Wrestling**
- soutenir et conseiller les clubs dans le travail avec la relève
- planifier, surveiller et dépouiller les compétitions de la relève
- collaborer activement avec la commission de formation
- coordonner et optimiser l'éventail de compétitions pour les jeunes jusqu'à 20 ans au sein de **Swiss Wrestling**
- établir une planification globale à moyen et long terme pour le domaine de la relève

Tâches particulières :

Les entraîneurs des bases dépendent de l'entraîneur national du style correspondant et ils ont les tâches suivantes :

- Diriger l'entraînement des bases, selon directives et programmes des entraîneurs nationaux.
- Assister le coaching des lutteurs lors des compétitions UWW.

Les décisions du *GT relève* sont à soumettre au CC pour ratification.

10. Copies procès-verbaux

comité central
membres de la ST